

CR et PV de la réunion du BUREAU de la Communauté de communes PAYS SEGALI du 08 novembre 2018

	<p>Le 08 novembre deux mille dix huit à dix sept heures trente à la petite salle de réception du Complexe intercommunal de Naucelle, le bureau de la Communauté de Communes Pays Ségali convoqués le 30 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZARS, Président.</p>
Membres 23	<p>Etaient présents : ALBERT Eliane, ARTUS Michel, BARBEZANGE Jacques, BONNEVIALE Jean, BORIES André, BOUSQUET Hugues, CALMELS Bernard, CARRIERE François, CAZALS Claude, CHINCHOLLE Christian, CLEMENT Karine, COSTES Michel, ESPIE Gabriel, FABRE Jean-Marc, MAZARS Jean-Pierre, MOUYSSET Joël, MOUYSSET René, VERGNES Christian.</p>
Présents 18 (et une procuration)	<p>Excusés : BARRES Dominique (représenté par Alcouffe P.), ENJALBERT Guy (représenté par ALBINET H), VIALETES Jacky (procuration donnée à MAZARS JP), WOROU Simon (représenté par POMIE A.).</p> <p>Absent : AT André</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Karine CLEMENT</p>

Délibération n° 20181108-01

OBJET : Validation de l'option n° 1 du marché de réalisation du schéma directeur de Signalisation de Pays Ségali Communauté

Lors de la séance du 25 juin 2018, le conseil communautaire a donné pouvoir à Monsieur le Président afin d'attribuer le marché de réalisation du schéma directeur de Signalisation de Pays Ségali Communauté.

Par décision n°20180712-02, le marché a été attribué à la Société ASCODE, 62 place de la résistance, 46000 CAHORS, pour un montant global forfaitaire de 43 600 € hors taxes.

La société ASCODE a proposé une option 1 "Assistance maîtrise d'ouvrage" concernant la rédaction des pièces techniques du marché", qu'il serait souhaitable de retenir. Le montant de l'option s'élève à 2 250 € HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau de la communauté de communes à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition ci avant évoquée de retenir l'option n°1 proposée par la société Ascode pour l'assistance maîtrise d'ouvrage et pour un montant de 2 250 € HT ;
- Charge Monsieur le Président de procéder à la notification de cette décision et à signer tous les documents administratifs et comptables afférents ;

OBJET : Retour et discussion sur la présentation du projet de l'espace du pôle d'artisanat d'art à Sauveterre

Suite à la rencontre du jeudi 04 octobre à Sauveterre avec les représentants de l'association "art et savoir-faire" qui ont exposé le projet de redynamisation de l'association et du pôle d'artisanat d'art suite à l'accompagnement ADEFPAT.

Il convient aujourd'hui de déterminer les orientations à choisir au vu de ce projet.

La discussion est ouverte, les élus prennent la parole et expriment leur ressenti sur ce dossier et sa présentation :

- ESPIE G : Il y a des préalables à lever, comme le déménagement de l'OT sous les arcades ;
- ARTUS M : ressenti d'une équipe motivée et compétente, la commune de Sauveterre doit être partenaire de ce projet ;
- MOUYSSET R : le groupe des artisans veut travailler sur le territoire Pays Ségali. Pour l'OT, la décision doit être prise rapidement, car il y aurait des possibilités d'obtenir des locaux mais il faut travailler sur ces possibilités, il y aura également des installations techniques à prévoir ;

- FABRE JM : Le problème financier est surtout au niveau du fonctionnement et non de l'investissement du projet ;
- MAZARS JP : Pour la commune et l'intercommunalité, il serait dommage que ce projet n'aboutisse pas ;
- MOUYSSSET R : Si la volonté des élus est de poursuivre, il y a urgence à agir ;
- VERGNES C : Il faut être vigilant aux subventions que l'on va octroyer à l'association, les montants sont conséquents pour la PSC ;
- MOUYSSSET R : Cette association redémarre depuis 2-3 ans, certainement, la commune de Sauveterre participera financièrement au projet ;
- CAZALS C : les services proposés par l'association seront ils payants pour la collectivité ?
- ARTUS M : il n'y faut pas voir que le côté mercantile, il y a aussi l'aspect animation du territoire ;
- BORIES A : l'association veut se dynamiser et faire connaitre à la fois les activités de ses membres mais également promouvoir le village et le territoire ;
- ARTUS M : Y a t'il d'autres accompagnements ?
- MOUYSSSET R : Il est vrai que les retombées économiques profiteront en priorité au Village de Sauveterre, mais également à l'ensemble du territoire. Soit la communauté joue la solidarité, soit chaque commune joue l'individualise ;
- VERGNES C : Que va proposer l'association à l'extérieur de Sauveterre ? quelles seront réellement ses rentrées financières propres (hors subvention de PSC) ? Quelles seront les contreparties pour les autres communes ?
- MAZARS JP : que donne aujourd'hui en terme de subvention la mairie de Sauveterre à l'association ?
- MOUYSSSET R : (réponse) la commune aide aux différentes manifestations organisées par l'association ;
- CALMELS B. : en quoi consistera réellement le travail de la personne recrutée ?
- BORIES A : A l'heure actuelle, un agent de l'OT travaille à environ 1/4 de son temps pour l'association ;
- LELIEVRE P : (avis technique) il pourrait être envisageable un contrat d'objectif de 3 ou 4 ans avec des évaluations annuelles et au terme du contrat, il faudrait que l'activité – au moins en grande partie – puisse trouver son autonomie financière ;
- MOUYSSSET R : un contrat avec des objectifs cadrés serait essentiel pour border et cadrer les activités de l'association ;
- MAZARS JP : Il faut préciser des objectifs clairs et surtout vérifier qu'ils soient tenus par l'association dans le temps ;
- LELIEVRE P : (avis technique) Pour donner toutes ses chances au projet, il faut apporter un soutien pendant plusieurs années ;
- CALMELS B : les animations que l'association vont proposer seront elles payantes ou gratuites ?
- MOUYSSSET R : (réponse) cela dépendra de l'animation proposée ; Il faut des réponses plus claires à nos questionnements ;
- BORIES A : L'association attends aujourd'hui des réponses des élus, pour savoir s'ils doivent ou non poursuivre ce travail de restructuration de leur association et de cet espace à Sauveterre,
- MAZARS JP : Oui, mais il faut des réponses aux questionnements évoqués en amont, mais également une définition claire et précise des objectifs pour l'association ;
- ESPIE G : y aura t'il une ouverture sur d'autres artisans d'art ?
- BORIES A : oui, c'est l'objectif de l'association, ils ont déjà des contacts avec d'autres artisans du territoire et au delà. Ils souhaitent pouvoir faire connaitre et rayonner leur association au delà de l'interco et du département.

En conclusion des discussions :

- le projet dans sa globalité plait aux élus, tant par la restructuration de l'association, que des espaces. Ils saluent le travail réalisé par l'association dans le cadre de l'accompagnement ADEFPAT ;
 - Les élus sont favorables à la proposition de déménagement de l'OT sur la place des Arcades ;
 - les propositions de l'association pour la revitalisation de Sauveterre via leur projet semblent appropriées et intéressantes;
- Les principaux freins sont financiers et notamment en ce qui concerne la subvention de fonctionnement annuel de l'association (et plus particulièrement le coût du personnel) ;

Les élus souhaitent clarifier ce point ainsi que celui des actions qui seront mises en place pour l'animation du territoire dans sa globalité ;

- Il sera proposé une nouvelle rencontre entre les élus et l'association afin d'éclaircir les différents points de questionnements et de travailler sur la réalisation d'un contrat d'objectif.

Les élus décident de valider la poursuite de la démarche engagée par l'association, mais sous réserve de la mise en place d'objectifs partagés et d'un partenariat fort entre la Communauté de Communes, la Mairie de Sauveterre et l'association.

OBJET : Discussion sur la compétence école

Monsieur le Président explique qu'il convient de fixer les objectifs définitifs en ce qui concerne le transfert de la totalité de la compétence école à l'intercommunalité afin de permettre d'engager un travail efficace dans ce domaine.

Michel Artus, Président de la commission scolaire prends la parole :

Suite à la dernière commission scolaire, un des points soulevés était de fixer une date de transfert de la totalité de la compétence. Ceci est indispensable afin de mener à bien toutes les actions nécessaires au transfert des différentes écoles encore de compétence communale.

Il donne ensuite la parole aux maires ou représentants des communes concernées par ce transfert :

Pour la commune de Quins :

MAZARS JP : Favorable au transfert au 1er septembre 2019

Pour la commune de Ste Juliette sur Viaur :

POMIE A : La commune de Ste Juliette n'est pas fermée à la discussion, mais souhaiterait que ce transfert ne soit réalisé qu'après le présent mandat (2021 ?). Beaucoup d'interrogation restent encore sur le transfert du personnel, les investissements... la semaine des 4 jours...

Pour la commune de Naucelle :

CLEMENT K : Dans les statuts, la compétence est définie d'intérêt communautaire. Estime plus opportun de réaliser ce transfert avant les élections de 2020 ;

Pour la commune de Camjac :

ESPIE G : Depuis la fusion, les élus se rendent compte que la gestion communautaire des écoles est efficace. Les questionnements sur le financement des écoles privées sont quasiment validés ainsi que les questions de restaurations locales. Favorable au transfert en 2019 ;

ARTUS M : il n'est pas question de remettre en cause ce qui fonctionne bien actuellement dans les communes ;

Pour la commune de Cassagnes Begonhes :

COSTES M : Le transfert de l'école de Cassagnes a été évoqué en conseil municipal, il n'y a pas de réticence des conseillers municipaux. Favorable à un transfert avant les élections ;

Pour la commune de Calmont :

VERGNES C : le conseil Municipal de Calmont ressent trop de précipitation dans les actions menées par l'intercommunalité. La gestion de l'école par la commune fonctionne très bien aujourd'hui, sur le fond, le conseil est favorable au transfert de l'école mais pas avant plusieurs années (pas en 2019) ;

Pour la commune de Tauriac de N :

MOUYSSSET J : Favorable au transfert le plus tôt possible ;

ARTUS M : explique qu'aujourd'hui que l'ensemble du personnel des écoles de PSC est rencontré individuellement, que des réunions sont organisées avec les parents et les enseignants quant au retour à la

semaine des 4 jours prévu à la rentrée scolaire de 2019 pour harmoniser les rythmes scolaires sur l'ensemble du territoire.

La question de la définition de la compétence telle qu'elle est exercée aujourd'hui par la PSC est soulevée. Philippe LELIEVRE répond que la Préfecture n'a pour l'heure fait aucune remarque sur la définition de l'intérêt communautaire délibéré le 25/09/2018 (Date limite de recours : le 27 novembre 2018).

La définition de l'intérêt communautaire telle que définie dans les statuts de PSC est légale aux yeux des services juridiques de l'ADCF, et il existe au moins une autre Communauté de communes qui exerce la compétence scolaire de façon partagée à l'instar de PSC.

Les 2 gestions actuelles en communal et intercommunal sont problématiques et confuses.

Il est important d'avoir une échéance pour entamer le travail sur les transferts, Michel Artus préconise la date de la future rentrée scolaire de 2019.

Il est important que chaque commune concernée donne l'ensemble des éléments objectifs (financiers, patrimoniaux et ressources humaines) rapidement pour engager le travail et donner des simulations réalistes.

Après un tour de table, les élus présents, à la majorité, optent pour réaliser le travail de simulation pour un transfert des écoles communales au 1er septembre 2019.

OBJET : Présentation du projet communal de la maison familiale pour personnes âgées de Saint Just sur Viaur

Afin d'obtenir des financements départementaux, il convient que la communauté de communes reconnaisse un intérêt intercommunal à ce projet et s'engage soit en assurant la maîtrise d'ouvrage du projet, soit en apportant un fonds de concours qui devrait représenter de l'ordre des 2/5^{ème} du montant des subventions.

Les élus reconnaissent la dimension intercommunale de ce projet, qui propose une nouvelle modalité d'accueil des personnes âgées sur le territoire, et qui est tout à fait complémentaire avec ce que la Communauté de communes a pris comme initiatives dans ce domaine : gestion de la maison d'accueil des Platanes à Camjac, activités du CIAS Pays Ségali qui porte l'EHPAD La Fontanelle et probablement à terme de la Fontanille à Baraqueville, soutien apporté au Centre Social et Culturel qui a mis en place un service d'information au service des personnes âgées. Aussi, les élus valident le principe d'un fonds de concours de la Communauté de communes à la Commune qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

OBJET : Avenant n° 2 à la convention pour l'occupation de l'espace Raymond Lacombe pour les "puces" de Baraqueville

Validation d'un loyer à 250 € par manifestation et adoption de l'avenant correspondant. La demande de baisse de loyer par le gestionnaire qui argue de la moindre place dont il dispose est rejetée, d'autant plus qu'il est prévu d'ajouter un chapiteau appartenant à la Mairie de Baraqueville pour la période d'hiver.

REUNION PRIVEE DU BUREAU

OBJET : Point sur les opérations en cours et questions diverses :

*** Aide financière pour l'extension de l'entreprise JPM à Naucelle**

L'entreprise JPM de Naucelle a réalisé une demande de subvention économique auprès de la région. Or cette subvention ne pourra être apportée que si la Communauté de Communes est partenaire.

Aussi, Monsieur le Président demande aux élus de valider le principe d'une aide financière afin de soutenir l'entreprise dans son extension. Celle-ci prendrait la forme d'un rabais sur le prix de vente à JPM de la parcelle E 606 d'une surface d'environ 15 000 mètres-carrés ; rabais qui pourrait s'élever jusqu'à 100 000 € selon le niveau de participation de la Région. L'assemblée donne un accord de principe ; une délibération sera donc soumise au prochain Conseil communautaire.

*** Information sur la réunion du Comité Technique**

La prochaine réunion du comité technique aura lieu lundi 12 novembre prochain. Sera abordée avec les représentants du personnel, entre autres questions, le problème du niveau des arrêts maladie qui devient préoccupant – comme dans toutes les collectivités de notre taille. Du coup, il est sérieusement envisagé de réduire la fraction variable du régime indemnitaire (le CIA qui est versé en une seule fois en fin d'année), proportionnellement au nombre de jours d'absence du fait des arrêts maladie. Le Comité technique sera saisi également sur le transfert des personnels du multi-accueil de Baraqueville au 1^{er} janvier 2019 et du responsable des équipements sportifs.

Les élections professionnelles sont fixes au jeudi 06 décembre 2018.

*** Gymnase de Baraqueville : Occupations ponctuelles (stages...) - Conditions d'utilisation**

Les conditions d'utilisation des salles du gymnase de Baraqueville seront réexaminées suite aux travaux prévus.

Toutes les questions ayant été traitées la séance privée est levée à 19h45